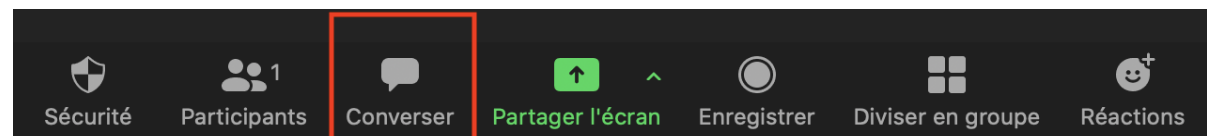
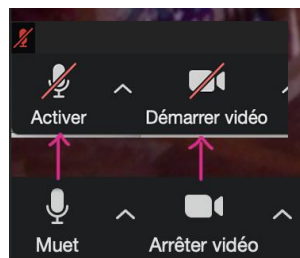


Webinaire sur les Etudes Ergonomiques

Jeudi 19 mars 2026
10h30 à 12h
Handi Pacte Normandie

Merci de couper votre micro et votre caméra...





Programme

- 1) Cadre général des Etudes Ergonomiques
- 2) Contenu de la prestation Etudes Ergonomiques
- 3) Exemples dans la Fonction Publique

1) Cadre général: Bénéficiaires & Prise en charge



- Les études ergonomiques sont menées au bénéfice *d'employeurs publics* éligibles aux aides du FIPHFP.
- La personne doit être en *risque d'inaptitude à son poste et/ ou présentant des restrictions d'aptitudes importantes* constatées par le médecin de santé au travail.
- Les Etudes Ergonomiques *sont financées directement par le FIPHFP : l'employeur n'a pas de frais à effectuer* (prestations financées par le FIPHFP dans le cadre de la convention de coopération avec l'AGEFIPH).

1) Cadre général: Cadre de mobilisation

- Les Etudes Ergonomiques sont mobilisables pour les situations complexes en complémentarité des dispositifs existants (Cap emploi, Appuis Spécifiques...) dans le cadre du *recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle d'un BOETH ou en voie de l'être.*
- ❑ Il doit être nécessaire de définir des modalités (organisationnelles, matérielles, techniques, ...) de compensation du handicap.
- ❑ Il doit s'agir d'une situation complexe, nécessitant un ensemble de compétences (économiques, techniques...)
- ❑ Une inadéquation entre le poste et l'état de santé de la personne concernée doit être constatée et mettre en péril le maintien dans le poste à plus ou moins brève échéance



1) Cadre général: Objectifs



- Mettre en évidence les *éléments* qui, dans l'exécution d'une tâche professionnelle, sont particulièrement *contraignants* et/ou *inadaptés* pour la personne concernée
- *Identifier des solutions concrètes*, réalistes et chiffrées en matière d'aménagement et/ou d'adaptation de la situation de travail

1) Cadre général: Finalité

Finalité

Emettre des préconisations pertinentes pour **compenser le handicap** des bénéficiaires dans la perspective de :

- ✓ Limiter l'incidence de la problématique de santé dans la tenue du poste
- ✓ Limiter la perte de productivité liée au handicap
- ✓ Favoriser l'autonomie au poste de travail
- ✓ Eclairer les acteurs concernés pour mettre en œuvre les mesures adéquates



1) Cadre général: Prescripteurs



- Conseiller Cap emploi, France Travail, Mission locale
- Employeur public ayant conventionné avec le FIPHFP
- Centre de Gestion ayant signé une convention avec le FIPHFP
- Service de prévention et de santé au travail

1) Cadre général: une expertise



L'intervention d'un expert permet de :

- Prendre en compte *l'ensemble des caractéristiques de l'employeur* ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques de la personne
- Eclairer sur la *nature exacte des difficultés* et de définir les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne et son environnement de travail
- Identifier ce qui relève de la *stricte compensation* du handicap
- Etablir *des solutions concrètes, réalistes et chiffrées* en matière d'aménagement/adaptation de la situation de travail

Fiche de prescription



Formulaire de prescription

Relatif à un service « Etude ergonomique »

A compléter et signer par le prescripteur.

Ce formulaire comporte des données personnelles et doit être sécurisé :

- Dans sa transmission par le prescripteur au prestataire
- Dans sa conservation

Avertissement : Le présent formulaire ne doit contenir aucune donnée à caractère personnel concernant la santé¹ de la personne en situation de handicap telle que la désignation d'une maladie, la nature d'un handicap, des diagnostics et antécédents médicaux, un traitement médical, le recours à des médecins spécialistes ou encore l'orientation vers une structure de soin spécialisée.

Identification de l'établissement employeur

Siret

Raison sociale :

Siret du site de rattachement si l'établissement n'est pas autonome :

Code postal :

Ville :

Code NAF :

Effectif d'assujettissement :

Secteur :

Public

Privé

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (en %) :

Cocher la case si l'employeur est une entreprise adaptée (EA) :

Si oui, l'entreprise adaptée doit joindre une attestation sur l'honneur qu'aucune aide de l'Etat ne couvre les coûts qui justifient la sollicitation de l'aide ou du service demandé.

Contact principal de l'entreprise dans le cadre de la réalisation de l'étude ergonomique

Adresse exacte du lieu d'intervention :

Nom du contact :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Autres contacts

Nom du contact :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Nom du contact :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

¹ Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, procède à une définition des données de santé « l'ensemble des données se rapportant à l'état de santé d'une personne concernée qui révèlent des informations sur l'état de santé physique ou mentale passé, présent ou futur de la personne concernée »

Rapport d'Etude Ergonomique



Rapport d'étude ergonomique Tenant lieu de restitution d'un service Etude Ergonomique

A compléter et signer par le prestataire de l'étude

Ce formulaire comporte des données personnelles et doit être sécurisé :

- Dans sa transmission
- Dans sa conservation

Avertissement : Le présent formulaire ne doit contenir aucune donnée à caractère personnel concernant la santé¹ du bénéficiaire telle que la désignation d'une maladie, la nature d'un handicap, des diagnostics et antécédents médicaux, un traitement médical, le recours à des médecins spécialistes ou encore l'orientation vers une structure de soin spécialisée.

Contenu

Les acteurs de l'étude ergonomique	2
Etablissement employeur	2
Contact principal de l'entreprise pour l'étude ergonomique	2
Présentation générale de l'entreprise	2
Personne en situation de handicap	2
Représentant légal de la personne en situation de handicap	2
Service de prévention et de santé au travail	3
Coordonnées du médecin du travail	3
Prescripteur	3
Prescripteur référent (signataire de la prescription)	3
Prestataire	3
Prestataire référent (signataire du présent rapport)	3
Contexte de l'étude ergonomique	3
Description du poste de travail concerné	3
Rappel des restrictions d'aptitude	4
Analyse de la situation et contexte d'intervention	4
Calendrier de l'intervention	4
Note de synthèse de l'étude ergonomique	5
Diagnostic ergonomique et préconisations par tâche/activité	6
Synthèse des solutions proposées et modalités de financement	7
Plan de financement	8
Estimation des effets induits par la mise en œuvre des solutions de compensation	8
Synthèse de la répartition des coûts envisageable	9
Commentaires de l'entreprise lors de la restitution	9
Restitution	10
Transmission du rapport dans sa version initiale	10
Transmission du rapport dans sa version définitive	10
Annexes : Photos et /ou schémas, devis	11
Traitement des données transmises	12

© Agefiph
07/2016

¹ Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, procède à une définition des données de santé « l'ensemble des données se rapportant à l'état de santé d'une personne concernée qui révèlent des informations sur l'état de santé physique ou mentale passé, présent ou futur de la personne concernée »

Le présent rapport et toutes les pièces jointes sont confidentiels et ne peuvent être diffusés sans autorisation.



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Etudes ergonomiques

H3DT - APSO



Présentations des consultants

ergonomes



Cédric Leborgne,
Gestion administrative
Ergonome consultant



APSO ergonomie

Jason Maillard,
Ergonome consultant



Périmètre géographique des interventions

Intervention sur l'ensemble du territoire en fonction de la localisation, des disponibilités et des expériences des consultants



Réactivité
Proximité

Plateforme collaborative
informatique partagée



Réactivité
Continuité de services



L'ergonomie est une discipline qui vise à adapter le travail, les outils et l'environnement aux capacités des personnes, plutôt que d'exiger que les personnes s'adaptent aux contraintes du travail.

Dans le domaine du handicap, l'approche ergonomique consiste à analyser les situations de travail afin de permettre aux agents en situation de handicap d'exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles.

Elle repose sur trois principes fondamentaux :

- Comprendre l'activité réelle de travail
- Identifier les contraintes et les risques
- Adapter le poste et l'organisation de travail



Analyse de la situation de travail

L'ergonome observe :

- les tâches réalisées
- les gestes et postures
- l'environnement matériel
- l'organisation du travail
- les interactions avec les collègues et le public/les usagers

L'objectif est de comprendre l'activité réelle de l'agent.

Identification des difficultés

L'analyse permet d'identifier :

- les contraintes physiques (postures, port de charge)
- les contraintes cognitives (charge mentale, concentration)
- les contraintes organisationnelles
- les obstacles liés au handicap

Proposition d'aménagements

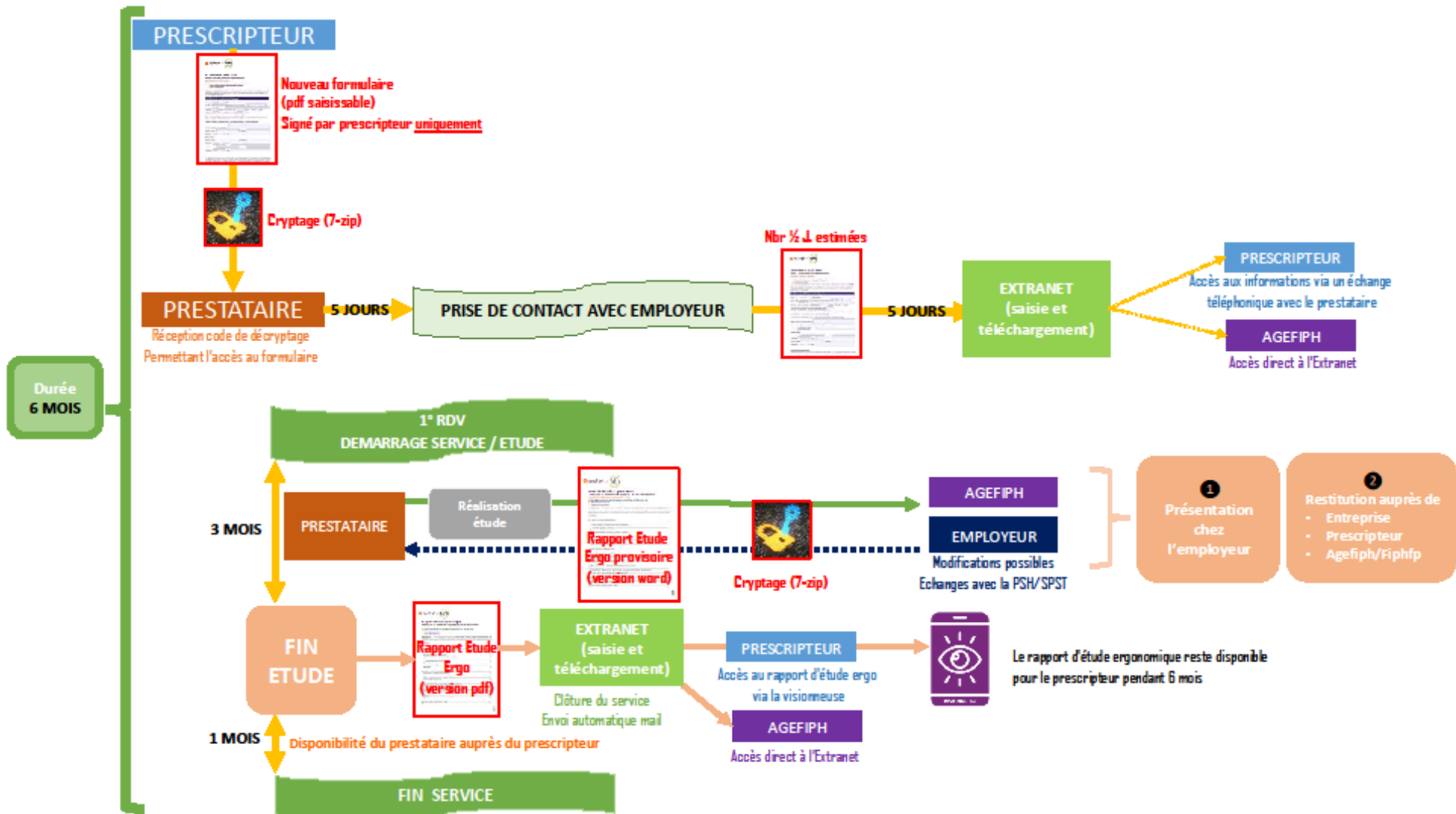
L'ergonome propose ensuite des solutions adaptées :

- aménagement du poste de travail (mobilier, outils, logiciels)
- adaptation des horaires ou des tâches
- aides techniques ou humaines
- modification de l'organisation du travail

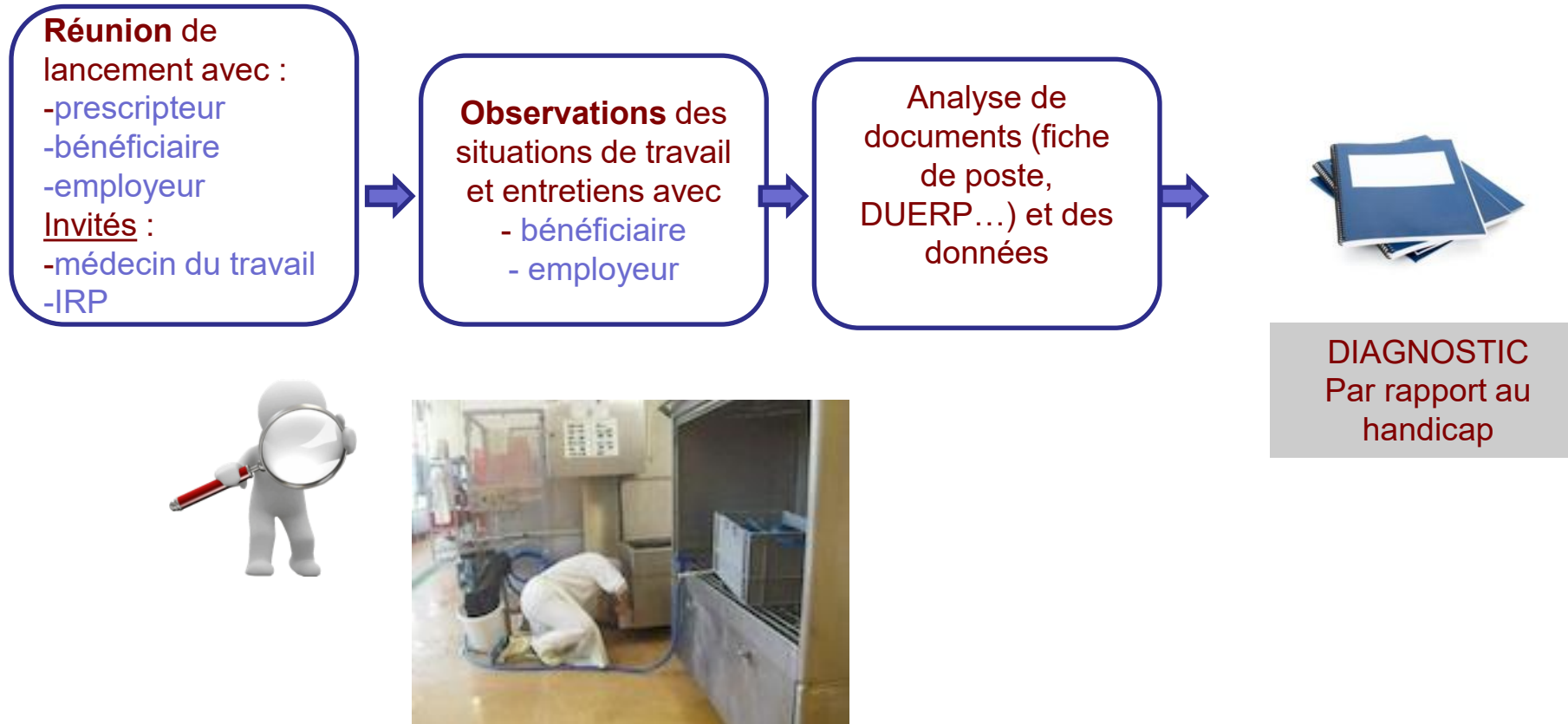
Dans la fonction publique, l'approche ergonomique a plusieurs objectifs :

- Maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap
- Prévenir l'apparition ou l'aggravation de limitations fonctionnelles
- Favoriser l'inclusion professionnelle
- Améliorer les conditions de travail des agents

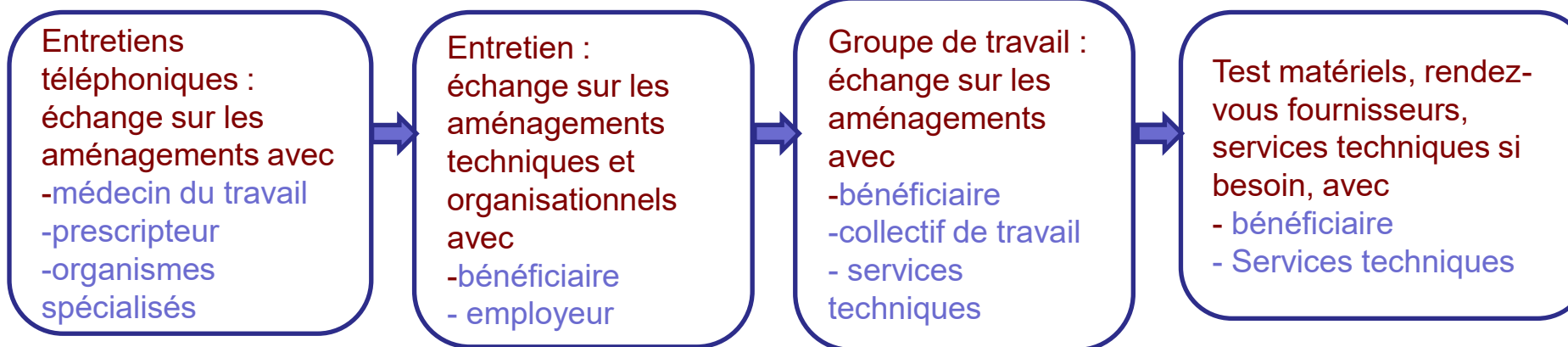
Cette démarche s'inscrit dans les politiques d'égalité des chances et de non-discrimination.



Réalisation de l'étude : analyse des situations de travail et diagnostic



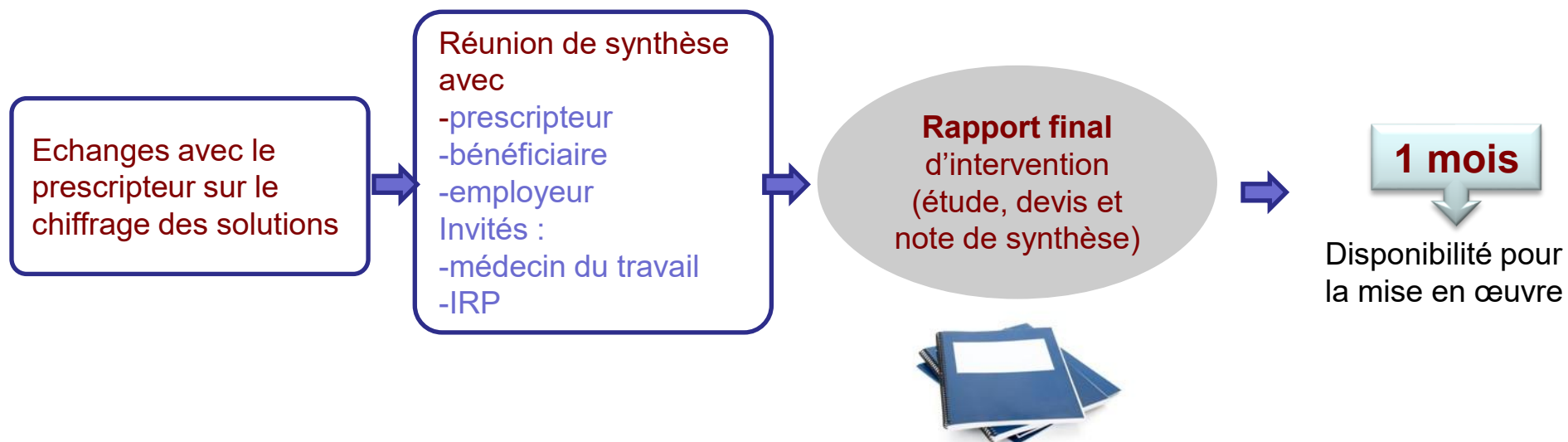
Réalisation de l'étude : co-construction des aménagements



Elaboration d'un cahier des charges
Recherche de fournisseurs et comparaison de devis
Formalisation de l'étude : **rapport**



Réalisation de l'étude : finalisation de l'étude



- ✓ Tenir compte et maîtriser toutes les dimensions liées à toutes les spécificités des différents types de handicap,
- ✓ Associer les acteurs de l'entreprise à la délivrance de la prestation : employeur, médecin du travail, bénéficiaire, responsable, etc...
- ✓ Echanger avec le prescripteur tout au long de la prestation
- ✓ Respecter les délais (suite à la réception de la prescription, durée de l'intervention – saisie en continu des données dans l'outil extranet)
- ✓ Rédiger un rapport final d'intervention et sa synthèse (chiffrer ses préconisations et les justifier par des devis)
- ✓ Rester à disposition du prescripteur durant le mois suivant la remise du rapport
- ✓ Respecter la confidentialité

Etude ergonomique dans la fonction publique territoriale

L'étude a eu lieu au sein d'une communauté d'agglomération dans le service culture pour un professeur de musique. Le bénéficiaire présentait une maladie invalidante de naissance caractérisée par une absence de sudation et des difficultés à réguler la température de son corps. Il présentait également des difficultés visuelles qui nécessitent d'éviter l'exposition à la lumière de manière trop importante et ainsi que des difficultés motrices des membres supérieurs notamment au niveau du coude gauche.

Les aménagements proposés suite à l'étude :

- Organisation des salles de classe : salle unique et règles de fonctionnement
- Matériels : installation de rideaux occultants et d'une climatisation
- Techniques : changement des néons et réglage du groom de la porte

Etude ergonomique dans la fonction publique d'état

L'étude a eu lieu dans au service pénitentiaire d'insertion et de probation. Le bénéficiaire était chargé d'accueil, il assurait l'accueil physique, téléphonique et la gestion de la boîte mail. Il présentait une déficience auditive et visuelle

Les aménagements proposés suite à l'étude :

- Matériels : mise à disposition d'un micro déporté, d'un nouveau téléphone fixe avec Bluetooth et un séparateur de bureau transparent.
- Techniques : réglage du groom de la porte

Etude ergonomique dans la fonction publique hospitalière

L'étude a eu lieu dans un EHPAD. Le bénéficiaire occupé un poste d'ASH. Il rencontrait des difficultés au niveau des membres supérieurs.

Les aménagements proposés suite à l'étude :

- Matériels : installation de roulette sur le mobilier le plus lourd pour faciliter le déplacement, achat d'une autolaveuse, achat d'un balai ergonomique
- Techniques : réorganisation du chariot d'entretien et notamment la hauteur de certains équipements (mops imbibées et poubelle)
- Organisationnels : réorganisation des tâches avec l'aide de la lingère, rappelle aux équipes de bien ranger la chambre et libérer l'espace avant la venue des ASH

Prochain webinaire le jeudi 23 avril de 10h30 à 12h sur la pair-aidance



Carène GUILLEMET, Directrice Territorial au Handicap FIPHFP Normandie

Carene.Guillemet@caissedesdepots.fr



Daniel BARDOU, Coordinateur Handi Pacte Normandie

daniel.bardou2@wanadoo.fr

